

Présidence	M. David Storrer
Présences et représentations	Sur 224 membres, 129 présents ou représentés, totalisant 774 voix sur 1031, soit une participation de 75%
Secrétariat	Mme Séverine Favre, secrétaire générale
Procès-verbal	Mme Naomi Ruggiero
Scrutateurs	MM. Yves Burdet et Antonio Petracca
Invités présents	Mme Marie-Thérèse Kohler Fiorellino  MM. Alain Guillaume, Head of Administrative Division de la Fédération de l'industrie horlogère suisse Xavier Durini, fiduciaire horlogère suisse Ludovic Voillat, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
Conférenciers	MM. Nicolas Curty, directeur d'Affolter Group SA, président du Conseil d'administration d'Affolter Group SA, président de la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral et membre du Conseil de la Fondation Grand Chasseral et Patrick Linder, directeur de la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral et président de la Fondation Grand Chasseral
Conférencière excusée	Mme Marion Paradas, Ambassadrice de France en Suisse (suite à un imprévu de circulation)

---

## Ordre du jour

1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs
  2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2023 (*envoyé le 11 août 2023*)
  3. Information sur les mutations
  4. Mot du président et rapport d'activité 2023
  5. Comptes 2023 de l'apiah et rapport de l'organe de révision : approbation et décharge
  6. Budget 2024 de l'apiah
  7. Fondations : rapports et comptes 2023
    - a. Fondation des œuvres sociales de l'apiah
    - b. Fondation de l'apiah
  8. Modification des statuts
  9. Elections statutaires
    - a. Présidence
    - a.<sup>bis</sup> Nouveau membre au Comité de l'apiah
    - b. Organe de contrôle
    - c. Nouveau membre au Conseil de la Fondation de l'apiah
    - d. Organe de contrôle des Fondations
  10. Divers
-

M. Storrer ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités présents. Il les remercie d'être venus à la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire de l'apiah.

Il informe l'Assemblée générale de l'ajout du point 9a<sup>bis</sup> en raison de la candidature d'un nouveau membre du Comité annoncée après l'envoi de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est accepté.

### 1. Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Sur 224 membres, 129 sont présents ou représentés, totalisant 774 voix sur 1031, soit une participation de 75%.

MM. Yves Burdet et Antonio Petracca sont désignés scrutateurs.

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2023

Le procès-verbal est accepté sans modification et avec remerciements à son auteure.

### 3. Information sur les mutations

Les mutations suivantes ont été enregistrées depuis l'Assemblée générale 2023 :

#### Adhésions

- ABRP Immobilier SA, Le Locle
- Crylight Sàrl, La Chaux-de-Fonds
- Elfix Production SA, La Chaux-de-Fonds
- Harting International Innovation AG, Bienne
- Isan Holding SA, Le Locle
- Iseotec SA, Le Locle
- Le Temps Manufacture SA, Fleurier
- Loza Holding SA, Le Locle
- Luceo SA, La Chaux-de-Fonds
- Montres Otium SA, Thielle

#### Démissions

- Cadramont Manufacture SA, Les Brenets
- CBK Law Sàrl, La Chaux-de-Fonds
- Fabrique de montres Rotary SA, Granges
- Zenith, succursale de LVMH Swiss Manufactures SA, Le Locle

### 4. Mot du président et rapport d'activité 2023

Le président indique que l'année 2023 fut une période particulièrement riche en défis à relever. Malgré de malheureux événements qui ont impacté l'actualité mondiale, M. Storrer soulève que la solidarité et la résilience face à l'adversité qu'ont démontrées la population sont admirables et sont de véritables forces dans les moments difficiles. En dépit de ces bouleversements, l'association patronale a su s'adapter et se réinventer, notamment avec la gestion de la scission de l'agence 51.10 de la COIH, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'engagement et la collaboration dont a fait preuve l'association ont permis de surmonter les obstacles et assurer ainsi une transition en douceur, sans impact financier négatif pour les membres de l'apiah, tout en veillant aux bonnes conditions de reprises des collaborateurs de l'agence. L'association patronale participe d'autre part pleinement au projet de rapprochement entre la Convention patronale de l'industrie horlogère et la Fédération de l'industrie horlogère Suisse, qui permettra de renforcer la voix collective de l'industrie horlogère.

M. Storrer tient ensuite à exprimer sa gratitude envers tous les membres de l'apiah qui ont participé aux négociations de la nouvelle CCT. Leur engagement a permis au Comité de l'association de pouvoir prendre des décisions fondées et d'avoir une vision de l'évolution des discussions. Grâce à ces efforts, ce renouvellement de CCT fut le moins coûteux de l'histoire des négociations. Malgré les résultats remarquables obtenus, six entreprises n'ont pas accepté

l'accord proposé. Cela ne reflète cependant pas une polarisation au sein de l'association. Il est en effet important que chaque membre puisse s'exprimer librement lors des sondages menés par le secrétariat patronal ou par le Comité, au vu des modèles économiques diversifiés et variés que représentent les affiliés. La transparence est primordiale afin de garantir que les intérêts de chacun soient pris en compte. Malgré les différences et défis rencontrés par les membres de l'association, des résultats exceptionnels ont été atteints, notamment en termes d'exportations et de croissance des effectifs. M. Storrer est convaincu que grâce à l'engagement continu et à la collaboration des membres, les futurs défis seront surmontés avec succès.

Le président saisit l'occasion pour remercier l'Assemblée générale de la confiance témoignée durant ses quatre années de présidence. M. Storrer relève avec une pointe d'émotion que, bien qu'il préfère œuvrer dans l'ombre, l'expérience a été très enrichissante, notamment grâce à sa collaboration avec les deux secrétaires générales en poste durant son mandat. M. Storrer se dit confiant pour l'avenir de l'apiah, le relais étant passé à M. Alain Sierro qui a une très bonne connaissance de la vie de l'association puisqu'il y a été président de 2017 à 2020.

La parole est passée à Mme Séverine Favre, qui apporte les précisions suivantes sur le rapport d'activité :

Le rapport d'activité est présenté avec la nouvelle identité visuelle de l'association. En effet, courant 2023, l'apiah a décidé de moderniser son image en adoptant un logo plus épuré et dynamique et un site internet plus fluide et intuitif. Les membres ont pu en avoir un aperçu puisque les documents relatifs à l'Assemblée générale étaient disponibles depuis le 24 mai 2024 sur une page spécialement dédiée à cette occasion. Cette nouvelle identité repose sur quatre valeurs fondamentales : engagement, proximité, confiance et soutien, qui ont mis en lumière la devise de l'association : Nos membres, notre engagement.

- **Affaires courantes**

Les affaires courantes de 2023 ont impliqué l'envoi de circulaires, concernant entre autres, l'accord sur le télétravail des frontaliers et l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection des données pour laquelle des documents et modèles ont été rédigés pour soutenir les entreprises dans son application.

- **Séminaire Certificat médical**

Constatant que la thématique du certificat médical revenait régulièrement dans les questions adressées à son service juridique, l'apiah a collaboré avec d'autres associations patronales neuchâteloises pour organiser un séminaire sur ce thème. L'évènement qui a réuni près de cent-cinquante participants a été un franc succès.

- **Renouvellement CCT**

2023 fut l'année du renouvellement de la CCT. Trente séances ont eu lieu entre février 2023 et janvier 2024. La délégation patronale de l'apiah, composée de MM. Maesano, Curty, Sierro et Marietta, ainsi que de Mme Favre, s'est réunie à vingt reprises pour préparer dix séances de négociation plénières avec Unia. Les résultats des négociations ont été acceptés à 92.8% par l'apiah le 26 février 2024 lors de la consultation des membres par voie électronique. La nouvelle CCT a été ratifiée par l'AG de la CP à 93.4% le 7 mars 2024 et signée le 3 mai 2024.

- **Négociation de l'allocation du renchérissement**

Au cours d'une des séances précitées, une demi-journée a été consacrée à l'allocation de renchérissement. La négociation a abouti à la pleine compensation du renchérissement, soit CHF 89.- correspondant au 1.6% d'augmentation entre l'IPC d'août 2022 et celui d'août 2023. Les salaires minimums (SM) ont aussi été négociés dans le cadre du renouvellement de la CCT, car ils faisaient partie des revendications syndicales. Un accord a été trouvé avec l'application des 1.6% du renchérissement sur les SM avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Conseils juridiques**

En moyenne, le service juridique traite une cinquantaine de questions par jour. Celles-ci concernent des relectures de documents (lettres de licenciement, avertissements, règlements d'entreprise, horaires particuliers), des calculs (délai de congé, délai de protection) ou encore des pratiques syndicales (distribution de flyer, accès à l'entreprise). Sur le nombre de questions quotidiennes à traiter, six en moyenne demandent des analyses juridiques plus approfondies.

- **Conventionnalisation**

Il est de plus en plus difficile de conventionner de nouvelles entreprises. La paix du travail négociée au travers de la CCT a certes un coût. Cependant, elle est nécessaire afin de garder la branche dynamique et concurrentielle sur le marché de l'emploi. Conventionner de nouvelles sociétés n'est pas seulement l'affaire de la secrétaire générale, mais aussi le rôle de ses membres, en faisant connaître l'apiah et les avantages de la Convention collective de travail.

- **Certificats patronaux Prevhor**

La nouvelle collaboratrice engagée en octobre 2023 en tant qu'assistante administrative au sein de l'association effectue un travail rigoureux avec les certificats Prevhor. En effet, il est parfois difficile de retrouver les bénéficiaires des bons Prevhor et des recherches laborieuses doivent être entreprises. La patience est de mise, car les ayants-droits ne saisissent pas forcément à quel point leurs avoirs sont précieux. Lorsqu'ils comprennent les enjeux, ils s'efforcent à mettre la main sur leurs certificats, afin d'en obtenir le remboursement.

- **Restructuration CCIH – impact sur l'apiah**

Des réflexions intensives et de nombreux échanges ont accompagné le début de la restructuration de la CCIH et de l'agence 51.10, ainsi que son impact sur l'apiah.

Pour rappel, une décision de l'OFAS a été adressée au siège de la CCIH en décembre 2021 pour une mise en conformité induisant la suppression du lien hiérarchique entre les agences et les associations patronales. Le personnel des agences doit être rattaché hiérarchiquement à la Caisse AVS (CCIH). L'OFAS exige également de renforcer la gouvernance et de moderniser la surveillance de l'AVS. Courant 2023, une société externe (BDO) a été mandatée pour aider la CCIH dans sa réorganisation. Dans les réflexions auxquelles les associations patronales ont participé, plusieurs variantes ont été abordées pour finalement retenir une structure unique de la CCIH, avec un siège à Bienne et le maintien de deux bureaux à Genève et à La Chaux-de-Fonds.

Dans cette réorganisation, l'apiah s'est fixée trois objectifs :

- Garantir le maintien de tous les postes de travail des collaborateurs de l'agence 51.10 à La Chaux-de-Fonds ;
- Maintenir la qualité des prestations de l'agence 51.10 ;
- Garantir le financement pérenne de l'apiah.

Ce dernier point sera finalisé durant l'été 2024. Aujourd'hui, les cotisations de l'association patronale sont réglées dans l'art. 24 des statuts. Elles sont composées des contributions financières des sociétaires, des participations aux frais de gestion AVS (représentant aujourd'hui 1.3% des cotisations AVS) et d'éventuelles contributions extraordinaires.

La participation aux frais de gestion AVS permet actuellement de couvrir en partie les frais de fonctionnement du secrétariat patronal (y compris son agence 51.10). Avec la restructuration, cette part sera perçue par la CCIH pour son propre fonctionnement. L'apiah ne pourra alors compter que sur ses cotisations. Cependant, avec la réorganisation de la CCIH, ces frais administratifs sont amenés à diminuer et la part dédiée au financement de l'association patronale pourra être répercutée sur les cotisations de l'apiah. De ce fait, l'association a défini un quatrième objectif qui concerne directement ses sociétaires, à savoir la garantie d'un exercice financier neutre dans la scission apiah/agence. Afin de pouvoir faire des projections,

l'association a récemment demandé à ses affiliés de pouvoir accéder à leurs masses salariales globales via l'agence 51.10.

Cette restructuration de la CCIH a des impacts sur les statuts du secrétariat patronal qui sont mentionnés au point 8. Durant le deuxième semestre 2024, un Règlement de perception sera établi et sera soumis à une Assemblée générale extraordinaire en fin d'année.

Mme Séverine Favre cède la parole à Mme Julie Mettille, gérante de l'agence 51.10 de la CCIH, pour communiquer les activités de l'agence en 2023 :

- 2023 a été une année de défis pour les caisses de compensation. La mise en œuvre d'AVS 21 a mobilisé majoritairement l'attention et les ressources de l'agence 51.10, afin d'être préparés pour son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'organisation et la mise en place d'AVS 21 a représenté un véritable challenge, car il a fallu attendre de connaître les directives fédérales pour adapter les systèmes informatiques de l'agence, ses processus et effectuer la formation du personnel. Cette nouvelle réforme représente un changement majeur pour le système de sécurité sociale actuellement en place. Elle vise à assurer la viabilité de l'assurance vieillesse en relevant l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, en introduisant plus de flexibilité pour le choix de l'âge de la retraite et en renforçant le financement avec une augmentation de la TVA.
- En parallèle des nombreuses révisions législatives, l'OFAS met au défi les caisses de compensation avec la mise en place de plusieurs projets importants de digitalisation et de sécurité de l'information. Des initiatives concrètes et ambitieuses sont mises en place pour moderniser et sécuriser le système de l'agence. Elles requièrent non seulement des investissements en ressources humaines et financières, mais aussi une adaptation rapide de l'agence pour répondre aux exigences de l'OFAS. L'objectif est de continuer à offrir un service de haute qualité à ses affiliés et assurés tout en intégrant ces nouvelles directives.

Pour conclure, Mme Mettille tient à remercier le personnel de l'agence 51.10 pour son engagement et son soutien dans cette période de transformation. L'union et la solidarité permettent de relever ces défis et d'assurer un avenir solide et innovant pour la CCIH.

Mme Lucie Jeanneret, responsable de l'Office social de l'apijah, prend la relève en présentant les activités de l'Office en 2023 :

- Elle rappelle que l'objectif principal de l'Office est de mettre tout en œuvre pour éliminer les obstacles financiers et administratifs des collaborateurs en veillant à maintenir leur efficacité au travail.
- Les sollicitations de l'Office, en augmentation constante depuis l'automne 2022, se sont prolongées tout au long de l'année 2023 (quatre-cent-quarante consultations ont eu lieu en 2023 contre trois-cent-quarante-cinq en 2022), principalement en raison de l'inflation aggravant des situations déjà précaires. Cela représente une augmentation de 45% de consultations en plus depuis 2021.
- Les entretiens effectués visent principalement le soutien administratif (8%), les questions juridiques (1%), les demandes de bourses à la Fondation Pestalozzi (10%), la gestion de budgets (22%) et la gestion de quatre curatelles (4%). Le suivi financier représente la majorité des situations étudiées et traitées (55%).
- Au total, quatre-vingt-huit personnes tous mandats confondus, dont septante travailleurs issus de trente entreprises membres ont pu bénéficier du soutien de l'Office social.
- En 2023, l'Office a observé que la générosité de certains employeurs désirant soutenir leurs employés dans leurs démarches de désendettement sous forme de prêts a, en réalité, compliqué la situation. Ceci a non seulement compliqué les modalités de remboursement des prêts octroyés, mais cela crée une pression sur le collaborateur qui se sent redevable et pour lequel la situation économique ne s'est que provisoirement améliorée. Une discussion avec l'Office au préalable de ces dons patronaux généreux permettrait d'atteindre leur objectif.

- L'Office social présente également des requêtes d'aide financière variées auprès d'associations caritatives pour des personnes en situation précaire. Ces aides ont permis de récolter CHF 8'545.75.
- Dans le cadre de l'activité de gestion de budgets et de désendettement 2023, c'est un montant de CHF 736'772.94 qui a été géré par l'Office social pour le compte des clients.

Pour conclure, Mme Jeanneret remercie, au nom de tous les usagers de l'Office, les entreprises qui, par leurs contributions financières et leurs dons, participent au maintien des activités de l'Office. Elle rappelle que le partenariat avec les diverses institutions existantes et le soutien des services RH des entreprises sont les éléments principaux qui contribuent à aider les personnes en difficultés. Elle invite les sociétés à s'approcher de l'Office dès les premiers signes de situations précaires. Elle fait un petit clin d'œil à la générosité des membres lors de l'appel de dons.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2023. Ses auteurs sont remerciés.

## 5. Comptes 2023 de l'apiah et rapport de l'organe de révision : approbation et décharge

Mme Manuela Surdez, présidente de la Commission financière présente brièvement les comptes que chacun a pu consulter en préambule à l'Assemblée générale :

- Les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 86'839.- ;
- Les recettes s'élèvent à CHF 3'154'472.- et le résultat de fonctionnement est de CHF 259'161.-.

L'organe de contrôle atteste que les comptes sont conformes à la loi et aux statuts.

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2023, le rapport de révision et donne décharge au Comité de sa gestion.

## 6. Budget 2024 de l'apiah

Mme Surdez poursuit en indiquant que le budget 2024 présente :

- Un résultat avant les éléments hors exploitation de CHF 230'800.- ;
- Un résultat net de CHF 231'300.- en tenant compte de dépenses hors exploitation de CHF 23'500.- et d'impôts de CHF 23'000.-.

L'Assemblée générale est informée que le budget 2024 a été adopté à l'unanimité le 8 décembre 2023 par le Comité, la tâche lui incombant.

## 7. Fondations : rapports et comptes 2023

Mme Favre informe que les comptes de la Fondation de l'apiah ont été présentés au Conseil de Fondation le 17 mai 2024 et approuvés par le Comité le 24 mai 2024, ainsi que le prévoient les statuts de la Fondation de l'apiah.

Ceux de la Fondation des œuvres sociales de l'apiah ont également été approuvés par le Conseil de Fondation le 17 mai 2024 et présentés au Comité le 24 mai 2024.

Les documents ont été transmis à l'Assemblée générale pour information.

## 8. Modification des statuts (art. 4 al. 2, art. 13 al. 1 et art. 24 en annexe)

Au regard de la scission au 1<sup>er</sup> janvier 2025 entre l'agence 51.10 et le secrétariat patronal, les art. 13 et 24 des statuts doivent être modifiés. Les buts de l'apiah (art. 4, al. 2) ont aussi été redéfinis et élargis en fonction des tâches qui se sont greffées au cours des ans et qui répondent aux besoins des membres. Toutes les modifications sont annexées au présent PV.

Le Règlement de perception évoqué à l'art. 24 est en cours d'élaboration et sera soumis à une Assemblée générale extraordinaire en fin d'année.

L'Assemblée accepte la modification des statuts.

## 9. Elections statutaires

L'art. 13 al. 1 let. a des statuts prévoit que l'Assemblée générale nomme le Président, les autres membres du Comité et du Bureau, ainsi que les organes de contrôle.

L'art. 13 al. 1 let. e des statuts prévoit que l'Assemblée générale nomme, sur proposition du Comité, les membres des Conseils et les organes de contrôle de ses fondations.

### a. Présidence

En 2023, l'Assemblée générale avait accepté la demande de dérogation de l'art. 17 al. 2 des statuts faite par le Comité, permettant à M. Storrer de prolonger son mandat de président d'une année. Cette année, le flambeau est passé à M. Alain Sierro (past-président au Bureau). M. Sierro reprend la présidence pour un mandat de deux ans, ce qui permettra de traverser avec sérénité les changements qui touchent le monde associatif horloger.

Mme Favre remercie chaleureusement M. Storrer pour le travail accompli durant ses quatre années de mandat et se réjouit de pouvoir continuer de bénéficier de ses qualités humaines et professionnelles au sein du Bureau avec sa nouvelle fonction de past-président. Elle lui remet une attention qui lui permettra de se ressourcer en pleine nature.

L'Assemblée élit par acclamation M. Alain Sierro en tant que président pour un mandat de deux ans et M. David Storrer en tant que past-président au Bureau du Comité de l'apiah.

### a. bis Nouveau membre au Comité de l'apiah

Le président rappelle que selon l'art. 17 des statuts, les membres du Comité sont élus pour trois ans et sont rééligibles. Cette réélection ayant eu lieu en 2022, il n'est dès lors pas nécessaire de la renouveler. Néanmoins, le Comité propose d'accueillir un nouveau membre. Il s'agit de M. Ylber Osmani, responsable financier et DRH, membre de la direction de la société Stettler Sapphire AG depuis un an. L'entreprise basée à Lyss compte actuellement quatre-vingt-six collaborateurs et est active dans la fabrication de composants techniques en saphir. Elle est membre de l'apiah depuis 2009.

Par acclamation, l'Assemblée élit à l'unanimité M. Ylber Osmani en tant que nouveau membre du Comité.

### b. Organe de contrôle

L'Assemblée renouvelle sa confiance envers la FHS en tant qu'organe de contrôle de l'apiah pour une année supplémentaire.

### c. Nouveau membre au Conseil de la Fondation de l'apiah

L'appel émis l'année passée pour compléter le Conseil a été entendu. Le Comité propose d'élire M. Sébastien Voirol au Conseil de Fondation de l'apiah.

Par acclamation, l'Assemblée élit à l'unanimité M. Sébastien Voirol et le remercie d'avance pour son investissement.

### d. Organe de contrôle des Fondations

L'Assemblée renouvelle le mandat de la FHS pour le contrôle des deux Fondations.

## 10. Divers

La secrétaire générale prend la parole pour informer l'Assemblée générale de deux nouvelles formations mises sur pied par le service de Formation professionnelle de la CP. La première concerne le Brevet fédéral de Responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie et microtechnique. Cette formation supérieure s'adresse aux personnes actives dans le secteur de l'horlogerie et de la microtechnique souhaitant élargir et développer leurs compétences. Il existe trois lieux de formation : ceff INDUSTRIE St-Imier – hftm Granges – Ifage Genève. La formation a été pensée et réalisée par des professionnels du secteur et répond donc parfaitement aux besoins de l'industrie horlogère et microtechnique.

La seconde formation concerne la conduite de collaborateurs pour chefs d'atelier et managers. Il s'agit d'une formation continue de quatre jours qui s'adresse à des responsables d'équipes. Elle vise à leur donner les outils nécessaires et adéquats pour gérer leurs équipes avec bienveillance et compétence. Toutes les informations utiles concernant ces deux formations se trouvent sur le site de la CP [www.cpih.ch](http://www.cpih.ch).

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée générale.

Mme Favre clôt l'Assemblée générale à 18 heures en remerciant le personnel de l'apiah pour la préparation de cet événement ainsi que pour le travail accompli tout au long de l'année.

L'Assemblée générale devait être suivie d'une conférence de Mme Marion Paradis, Ambassadrice de France en Suisse sur le thème des relations transfrontalières entre la Suisse et la France et leurs enjeux. Cependant, à la suite d'un important accident bloquant la circulation, Mme l'Ambassadrice a malheureusement dû annuler sa présentation. Son message sous forme de vidéo est disponible sur notre site internet.

L'Assemblée générale a donc directement écouté les deux conférenciers suivants, MM. Nicolas Curty et Patrick Linder sur le développement de l'attractivité du Grand Chasseral. M. Curty est président de la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral et membre du Conseil de la Fondation Grand Chasseral. M. Linder est quant à lui président de la Fondation Grand Chasseral et directeur de la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral. Un apéritif dînatoire servi par le service traiteur du CIP a clôturé l'Assemblée générale.

Président apiah

Secrétaire du procès-verbal

David Storrer

Naomi Ruggiero

**Annexe :** modifications art. 4 al. 2, art. 13 al. 1 et art. 24